



## Frédéric JESTIN & Alexandra BOBROW

Notaires, Evry-Courcouronnes

### **POLITIQUE DE REMISE** **SCP JESTIN & BOBROW NOTAIRES**

Les activités notariales sont majoritairement soumises à un tarif fixé par décret. Le prix des prestations des notaires est donc identique quel que soit le client, le notaire, ou la zone géographique. Le tarif est soit fixe, soit proportionnel aux capitaux objets de l'opération.

Par ailleurs, les notaires peuvent intervenir en tant que conseils, ou en tant que rédacteurs de certains actes non tarifés. Ils sont alors rémunérés en vertu d'une convention d'honoraires librement négociée avec leur client.

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, le décret n°2016-230 du 26 février 2016, l'arrêté du 26 février 2016 et l'arrêté du 28 février 2020 fixent les tarifs réglementés des notaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un office notarial peut octroyer à sa clientèle une remise de ses émoluments plafonnée à 20%, au-delà d'une certaine tranche d'assiette. Cette remise peut aller jusqu'à 40% pour certains actes limitativement énumérés, et portant sur des biens ou droits d'une valeur supérieure à 10.000.000 €.

Les notaires de **la SCP JESTIN & BOBROW** ont décidé de consentir à leurs clients les remises suivantes :

#### **OPERATIONS DE TRANSMISSION ENTRE VIFS**

#### **DONATION, DONATION-PARTAGE ET DONATION-PARTAGE TRANSGENERATIONNELLE, NE PORTANT PAS SUR UNE ENTREPRISE BENEFICIAINT DU DISPOSITIF DE LA LOI DUTREIL.**

Article A. 444-67 : Actes relatifs aux donations entre vifs (numéros 16 à 19 du tableau 5 annexé à l'article R. 444-3 du Code de commerce)

Article A. 444-68 : Donations partages (numéros 20 et 21 du tableau 5 annexé à l'article R. 444-3 du Code de commerce)

<b>TRANCHE D'ASSIETTE</b>	<b>TAUX DE REMISE</b>
Au-delà de 2.000.000 €	20 % ( <u>remise maximale autorisée</u> )

#### **ACTES RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ ET LA MUTATION DE PROPRIÉTÉ**

**Vente ou cession de gré à gré de biens à usage non résidentiel (art. A.444-91)**

SCP JESTIN & BOBROW

Immeuble "APOLLO" 48 Cours Blaise Pascal - 91000 EVRY-COURCOURONNES

jestin-bobrow.notaires.fr



01.60.78.38.72



01.60.77.99.94



accueil.91038@notaires.fr



Evry-Courcouronnes



Parking Public

Membre d'une Association Agréée

<b>TRANCHE D'ASSIETTE</b>	<b>TAUX DE REMISE</b>
Au-delà de 2.000.000 €	20 % ( <u>remise maximale autorisée</u> )